

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0334	COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES – ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE PONT ECLOSE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS	C.C DU 10/11/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

46 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier – DURAND Fabien - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

15 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

9 Conseillers communautaires absents : CICALA David - DENIS Christophe – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – PERRARD Damien – ROULOT Océane – VIAL Guillaume

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 5. Subventions

Vu le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau visant à restaurer durablement la qualité des eaux brutes des captages dégradés par les pollutions diffuses et préserver les ressources stratégiques destinées à l'eau potable,

Le rapporteur expose :

1 – Le contexte

La CAPI ne dispose que de peu d'informations sur le captage de Pont Eclose qu'elle ne gère que depuis 2018.

Ce champ captant qui alimente 2 communes de la CAPI et 4 communes de Bièvre Isère Communauté est intégré au projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) actuellement en cours de révision avec une zone de sauvegarde exploitée. Il est donc considéré comme une ressource stratégique.

Sur le plan qualitatif, depuis 1997, les analyses montrent que la qualité des ressources tend à se dégrader au niveau des pesticides sur le paramètre déséthyl-atrazine et des métabolites du métolachlore et S métolachlore sont également détectés depuis leur recherche en 2020.

Compte tenu de tous ces éléments, la CAPI doit réaliser une étude hydrogéologique afin de :

- répondre à l'étude d'identification et de protection des ressources en eau souterraine stratégiques pour l'eau potable réalisée par l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui recommande des investigations visant à déterminer le potentiel quantitatif de la zone,
- mieux caractériser la ressource afin de définir les mesures de protection et de surveillance les plus adaptées.

2 – Description de l'opération

Les travaux comprennent principalement :

- Une inspection des ouvrages,
- Une étude capacitaire de chacun des ouvrages avec essais de pompage,
- Une connaissance de la nappe et de son fonctionnement avec une étude capacitaire du champ captant et des écoulements associés,
- La délimitation et la compréhension du fonctionnement de l'aire d'alimentation de captage par le biais d'une étude hydrogéologique en vue de la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant de retrouver une bonne qualité d'eau.

3 – Coût de l'opération

Le montant prévisionnel de cette étude est estimé à 122 880 €HT et cette dernière est allouée en 2 lots :

- Lot 1 : Inspections et diagnostics des ouvrages : 6 900 €HT,
- Lot 2 : Etude hydrogéologique et étude du bassin d'alimentation de captage : 115 980 €HT.

Cette opération est susceptible d'être éligible aux aides de l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la réalisation de l'étude hydrogéologique de l'aire d'alimentation du captage de Pont Eclose, avec un allotissement en deux lots pour un montant prévisionnel total de 122 880 €HT ;
- **DE SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO